

Conditions préalables à l'entrée en formation TEST D'EXIGENCES PREALABLES		
DOCUMENTS	- Fiche candidature ; - Extrait du casier judiciaire n° 3 de moins de 3 mois ; - Attestation AFPS, PSC1 ou équivalent ; - Certificat de non contre-indication de moins de 3 mois délivré par un médecin du sport ; - Les copies de l'attestation de recensement et du certificat médical de participation à l'appel de préparation à la défense pour les Français de moins de 25 ans.	
EPREUVES PHYSIQUES	Test de Luc Léger	Femme : palier 6 Homme : palier 8
	Test d'habileté motrice	CF. Détails des tests
<p>Sont exemptés des « TESTS D'EXIGENCES PREALABLES », les personnes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Titulaires d'un diplôme délivré par une fédération sportive reconnue par le ministère des sports ; - Titulaires du BAPAAT, ou tout diplôme de niveau IV ou supérieur dans le champ du sport. <p style="text-align: center;">EPREUVES ELIMINATOIRES EN CAS D'ECHEC</p>		
TEST DE SELECTION CPB – Formation		
PRATIQUES PHYSIQUES	<p>Activités physiques d'entretien corporel : Suivi d'un cours de renforcement musculaire et de stretching de 45 min.</p> <p>Activités physiques à caractère ludique : Sport collectif de 45 min.</p> <p>Activités physiques en pleine nature : Marche nordique de 1 h00</p>	<p style="text-align: center;">Objectifs</p> <p>Evaluer le candidat à pratiquer des APS en relation avec le champ des interventions professionnelles</p>
ENTRETIEN INDIVIDUEL	Entretien de motivation portant sur ses motivations à accéder à la formation, et à son projet professionnel. <u>Durée 20 min</u>	
TEST ECRIT	Epreuve portant sur un sujet des « Activités Pour Tous » afin d'évaluer les connaissances générales du candidat, son expression écrite et sa réflexion. <u>Durée 1h00</u>	

Descriptif des épreuves physiques :

Test de Luc Léger :



TEST NAVETTE

Incrémentation vitesse : 0.5km/h
par palier
Paliers : 1 minute
Distance entre les 2 lignes : 20m
Lieu : gymnase ou autre

Test d'habileté motrice :

Ce test consiste en l'enchaînement de 22 ateliers dans un temps strictement inférieur (pénalités comprises) à :

- 1 minute 46 pour les hommes et 2 minutes 06 pour les femmes.
- Des bonifications sont accordées en fonction de l'âge :
- de 40 à 50 ans : temps (pénalités comprises) strictement inférieur à 1 minute 51 pour les hommes et 2 minutes 11 pour les femmes ;
- A partir de 51 ans : temps (pénalités comprises) strictement inférieur à 1 minute 56 pour les hommes et 2 minutes 16 pour les femmes.

